

LES DÉPARTEMENTS SCIENTIFIQUES SE MOBILISENT PARTOUT EN FRANCE !

Motion du Laboratoire Jean Perrin, CNRS/Sorbonne Université, sur la LPPR

Les membres du Laboratoire Jean Perrin (LJP) partagent les inquiétudes de la Conférence des Présidents du Comité National de la Recherche Scientifique (CPCN) [1] concernant les premières orientations de la Loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR).

Réunis en Assemblée générale le 4 février 2020, nous demandons à ce que le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche réponde aux revendications ci-dessous, essentielles pour l'avenir de la recherche scientifique en France. La présente motion a été votée avec 24 votes pour, 0 votes contre et 2 abstentions. Nous invitons nos collègues d'autres laboratoires à se mobiliser pour que ces demandes soient entendues et à soutenir la motion de la CPCN sur ce lien (<https://www.c3n-cn.fr/soutien>). Nous sommes convaincus que la recherche publique en France a besoin de plus de moyens, en particulier pour augmenter l'emploi scientifique statutaire. Ceci est vrai à la fois pour les chercheurs, les enseignants-chercheurs et pour le personnel de support à la recherche. Ainsi, les effectifs de la recherche publique française ont baissé de 3600 postes, soit 8%, en 6 ans, tandis que le recrutement d'enseignants-chercheurs baissaient de 30 à 40% alors même que les effectifs étudiants augmentaient significativement [2]. Nous pensons que cette augmentation des moyens ne doit pas être associée à une augmentation de la compétition entre personnels et à leur précarisation. Comme nous l'avons exprimé dans la contribution du laboratoire au débat de la politique de la recherche en Avril 2019 [3], un facteur fondamental de l'attractivité de la recherche française est de proposer des postes permanents dès l'âge de 30 ans, ce qui permet de conjuguer une recherche de grande qualité et de bonnes conditions de travail. En ce sens, contrairement aux premières orientations de la LPPR, nous sommes opposés au développement de contrats de type "tenure track". Nous nous associons à la CPCN pour demander :

- 1) une augmentation des financements de la recherche publique, pour atteindre 1% du PIB le plus rapidement possible,
- 2) une augmentation des moyens pour l'université qui permette d'atteindre une dépense par étudiant de l'ordre de celle consacrée aux classes préparatoires (soit 70% supérieure à son montant actuel). Ceci doit se traduire notamment par :
- 3) la création de plusieurs milliers de postes par an de titulaires dans l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR),
- 4) l'augmentation au soutien de base des laboratoires,
- 5) ce déploiement de nouveaux moyens doit également s'accompagner d'une incitation à davantage de coopération et à la limitation des mécanismes de compétition, qui au travers des multiples appels d'offres et primes individuelles, minent les principes mêmes de l'ESR. Cette coopération entre personnels s'avère à nos yeux essentielle pour réussir la transition environnementale de l'ESR et de la société dans son ensemble.

[1] Motion de la CPCN du 17 janvier 2020, contribution du Comité national au débat de la politique de la recherche, printemps 2019, http://www.c3n-cn.fr/sites/www.c3n-cn.fr/files/u88/Propositions_Comitenational_Juillet-2019.pdf

[2] Rapport Groupe de travail 2 Attractivité des emplois et des carrières scientifiques, 2019

[3] http://www.labos.upmc.fr/ljp/Documents/Users/gdebregas/propositions_LJP_Loi_Recherche_2019.pdf

MOBILISONS-NOUS ! ORGANISONS-NOUS ! AU SEIN DE NOTRE DÉPARTEMENT
AVEC LES AUTRES DÉPARTEMENTS DE L'ENS
Pour plus d'infos ENS-PARIS-EN-LUTTE.FR